

0,95 €

Edition de Seine-Saint-Denis

le Parisien

93

SAMEDI 15 NOVEMBRE 2008

www.leparisien.fr

N° 19967

TENNIS

Simon en demi-finale du Masters

PAGE 22

ville », explique le maire socialiste Gérard Ségura. La convention avec le conseil général devrait être signée en décembre ou janvier prochain, pour une ouverture en avril-mai 2009.

Aulnay, comme bien d'autres villes du département, manque en effet de places pour les tout-petits. « Beaucoup de jeunes couples avec enfants s'éloignent de Paris se sont installés dans le sud de la ville », explique le maire. Trois cent cinquante demandes de places sont aujourd'hui en attente.

Gagny

Mais les microcrèches présentent, aux yeux de la municipalité, plusieurs avantages. « En matière d'investissement et de fonctionnement c'est beaucoup moins lourd. Et surtout, les délais sont beaucoup plus rapides : il faut en moyenne quatre mois pour ouvrir une microcrèche, contre quinze à seize mois pour une structure classique », note Gérard Ségura. En matière de personnel, la réglementation est plus souple. Une microcrèche peut employer des assistantes maternelles ou des éducateurs de jeunes enfants. Aulnay a choisi la seconde option, assortie

participer à l'investissement, ainsi qu'au financement des deux microcrèches. « Le projet d'Aulnay est le plus concret et le plus abouti du département », indique Pascal Popelin, vice-président socialiste du conseil général en charge de l'enfance et de la famille. Plusieurs autres villes songent à suivre cet exemple dans le département. Le conseil général, qui a annoncé il y a quelques mois sa volonté de créer 3 500 places en trois ans, souhaite voir émerger une dizaine de projets de microcrèches d'ici à la fin de l'année.

GWENAELE BOURDON

semaines », déplorent les enseignants.

TREMBLAY 40 salariés de Casino menacés de licenciement

ILS N'AURONT plus d'emploi à compter du 1^{er} janvier prochain et comptent négocier au mieux les conditions de leur licenciement. Quarante salariés de l'entrepôt Serca de Tremblay-en-France, un centre de service après-vente du groupe de grande distribution Casino, refusent les conditions du plan social qui leur est proposé, en plus des dispositions légales. Ils réclament pour chaque salarié 3 000 € par année d'ancienneté et 1 000 € par enfant à charge, soit le double de ce que leur a alloué l'entreprise. Ils demandent également la réintégration de deux salariés licenciés et leur incorporation dans le dispositif collectif. Epaulés par le syndicat FO, les salariés se réuniront le 19 novembre pour décider l'éventualité d'une grève ou d'une manifestation avant le comité central d'entreprise (CCE) prévu le 26 du même mois.